



PRÉVOYANCE

# Garantie Emprunteur

Vous pouvez rêver PLUS GRAND

## LES PLUS DU CONTRAT



- ◆ Couverture de tous les types de prêts, tous types d'amortissement, couverture des cautions.
- ◆ Des garanties complètes parmi les meilleures du marché.
- ◆ Sécuriser l'acceptation de la délégation de bénéfice par la banque avec le Certificat d'équivalence de Garanties (inclus et sans surcoût).
- ◆ Des tarifs compétitifs : des économies significatives sur le coût de l'assurance de prêt par rapport à l'assurance proposée par la banque jusqu'à 40-45 ans.
- ◆ Engagement de l'assureur sur les garanties pendant toute la durée de vie du contrat (quelle que soit l'évolution de votre situation personnelle : changement de profession...).
- ◆ Maintien du tarif pendant toute la durée de vie du contrat.

## Objet du contrat

- ◆ Assurer son prêt immobilier en cas de Décès/PTIA (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie), et d'ITT (Incapacité Temporaire Totale de travail), IPT (Invalidité Partielle ou Totale).
- ◆ Option : en cas de Perte d'emploi.

## Cibles

- ◆ Tous les emprunteurs immobiliers, pour un nouvel achat immobilier ou qui ont déjà un crédit immobilier en cours.
- ◆ Cœur de cible : les emprunteurs immobiliers de moins de 45 ans.

## Limite d'âge à la souscription

- ◆ Décès : 84 ans.
- ◆ PTIA, ITT, IPT : 64 ans.
- ◆ Perte d'emploi : 59 ans.

## Capitaux garantis

- ◆ A partir d'un financement de 15 000 euros.
- ◆ Pas de limite maximum.

## Garanties

- ◆ **Décès/PTIA** : prise en charge du capital restant dû au moment du sinistre.
- ◆ **ITT** : prise en charge **forfaitaire** de la mensualité garantie, que l'assuré soit en activité professionnelle ou non au moment du sinistre.

Franchise : 90 jours (ITT).

- ◆ **IPT** : prise en charge **forfaitaire** de la mensualité garantie, pour une invalidité empêchant l'assuré d'exercer sa profession à partir d'un taux d'invalidité de 50 %.
- ◆ **Option Perte d'emploi** : prise en charge de la mensualité garantie (jusqu'à 100 % de la mensualité).

## Exclusions

- ◆ Activités sportives aériennes (parapente, deltaplane, parachute...).
- ◆ Toutes les exclusions peuvent être rachetées.

## Formalités médicales

- ◆ Plafond de formalités élevé : pour la plupart des emprunts contactés en France, le questionnaire de santé suffit.
- ◆ Souscription en ligne.
- ◆ Réponse **immédiate** si questionnaire de santé vierge, dans le cas contraire décision ou demande de formalités dans l'heure.

## Cotisations

- ◆ Une prime lissée par prêt, cotisations constantes prélevées sur une durée réduite.
- ◆ **30 % de réduction en 1<sup>ère</sup> année.**
- ◆ Prélevées mensuellement le 10 du mois.
- ◆ 20 € de frais de dossier, prélevés avec la 1<sup>ère</sup> cotisation.
- ◆ **Pas de frais de prélèvement.**

## Innovation Garantie Emprunteur MACIF

- ◆ **Certificat d'équivalence de garantie, inclus et sans surcoût.**
- ◆ La Garantie Emprunteur est ainsi supérieure ou équivalente à tous les contrats bancaires.
- ◆ Grâce au certificat d'équivalence, la Garantie Emprunteur couvre toutes les particularités éventuelles prévues au contrat de la banque.
- ◆ **L'équivalence de garantie est toujours accordée mais peut être limitée aux réserves apportées par la souscription médicale.**



## TOP SIMPLICITÉ

- ◆ Devis et calcul d'économies en quelques clics sur votre applicatif.
- ◆ Souscription en ligne intégrale (y compris questionnaire de santé).
- ◆ Mandat de résiliation : nous prenons en charge toutes les formalités de changement d'assurance auprès de la banque.